

VII

PROTOCOLE

Direction du protocole

La Direction du protocole est chargée de toutes les questions de cérémonial diplomatique, de préséance, de privilèges et d'immunités, et elle entretient des relations étroites avec les missions étrangères établies au Canada.

Elle assure la présentation des lettres de créance des chefs de mission nouvellement arrivés ainsi que la reconnaissance des représentants consulaires étrangers. Elle rédige également les lettres de créance des chefs de mission du Canada, des agents consulaires envoyés à l'étranger et des délégations canadiennes aux conférences internationales.

La Direction tient les missions diplomatiques au courant des lois et règlements canadiens qui touchent les missions diplomatiques et les bureaux consulaires au Canada, et elle aide les missions à résoudre les problèmes découlant de l'application de ces lois et règlements. Elle est aussi chargée de la question des immunités et privilèges accordés par d'autres gouvernements, selon le principe de réciprocité, au personnel des postes diplomatiques et consulaires canadiens.

La brochure *Corps diplomatique*, qui contient les noms des membres des missions diplomatiques à Ottawa, et la brochure *Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada* sont publiées par les soins de la Direction.

Lorsque le corps diplomatique est invité à assister à une cérémonie officielle, telle que l'ouverture du Parlement ou l'arrivée d'un chef d'État, la Direction veille à ce que ses membres reçoivent les honneurs qui leur sont dus. En outre, elle aide le ministre à organiser les réceptions officielles en l'honneur des chefs de missions diplomatiques et des visiteurs de marque.

Au cours de 1967, vingt-cinq nouveaux chefs de postes diplomatiques ont été accrédités au Canada. De ce nombre, les ambassadeurs de la Haute-Volta, de la Bulgarie, du Soudan et de la Roumanie et les hauts commissaires de la Malaisie, de la Barbade et du Lesotho ont été les premiers représentants officiels de leurs pays respectifs à être accrédités au Canada; la Barbade et la Bulgarie ont établi des chancelleries à Ottawa. Les autres chefs de mission accrédités à Ottawa en 1967 représentent la Pologne, le Gabon, la Finlande, le Nigéria, Haïti, la Chine, la Côte-d'Ivoire, l'Irlande, la Thaïlande, l'Iran, le Portugal, le Togo, la Tunisie, le Congo (Brazzaville), le Pérou, Costa Rica, la Yougoslavie et Israël.

Le chef du Protocole est président du Comité interministériel des visites officielles. D'ordinaire, la Section des visites de la Direction organise les visites officielles au Canada des dirigeants et des hauts fonctionnaires des autres pays et des organisations internationales, et elle veille aux détails de leur accueil.